



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 25754

Texte de la question

Mme Conchita Lacuey appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes exprimées par les associations d'enseignants et de rééducateurs de l'Éducation Nationale au sujet des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). En effet, ce dispositif a été créé en 1990 pour accompagner les enfants en difficulté dans les écoles maternelles et élémentaires, en leur apportant une aide pédagogique, rééducative et psychologique adaptée à leurs besoins respectifs. Cependant, l'avenir de ces RASED est de plus en plus menacé par les diminutions et le non renouvellement de postes au sein de l'éducation nationale ainsi que par le manque de formation qualifiante. Ce dispositif d'aide spécialisée demeure pourtant plus que jamais indispensable pour la prise en charge des élèves en difficulté dans un contexte où la lutte contre l'échec scolaire doit constituer l'un des objectifs fondamentaux de l'éducation nationale. Il paraît primordial de mettre en oeuvre les moyens suffisants afin d'assurer la pérennité et le bon fonctionnement de ce dispositif, notamment en augmentant les effectifs et en renforçant la formation des enseignants spécialisés dans chacun des trois domaines d'intervention (aide pédagogique, aide rééducative et suivi psychologique). En conséquence, elle souhaiterait connaître quelles sont les mesures qui seront mises en oeuvre afin de maintenir et de renforcer ces réseaux, pour que l'école garantisse un accompagnement de qualité aux élèves handicapés ainsi qu'aux élèves en difficulté.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 2 heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces 2 heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres. Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion inutilement coûteuse et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté.

Données clés

Auteur : [Mme Conchita Lacuey](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25754

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 juin 2008, page 5314

Réponse publiée le : 2 septembre 2008, page 7618